



## LE MAG DE MAG n°10

# GA COURTAGE : LE CONTRAT DE CONFIANCE

Un projet immobilier, une renégociation de votre emprunt ou un regroupement de vos crédits ?

L'équipe GA Courtage se tient à vos côtés, étape par étape (du budget initial à la signature chez le Notaire), avec votre conseiller (interlocuteur unique pour les questions financières) et mon assistance administrative.

Vous êtes donc libérés de démarches fastidieuses, vous gagnez du temps et profitez de notre expertise.

Nous vous proposons les meilleurs tarifs possibles de nos partenaires bancaires et autres établissements financiers, vous offrant ainsi le plus grand choix de solutions bancaires et d'assurances.

Après étude de votre situation, nous vous délivrons un « **avis de faisabilité détaillé** » en fonction de votre dossier afin de faciliter vos recherches de biens immobiliers car les vendeurs et/ou agents immobiliers et même certains notaires demandent de plus en plus aux candidats à l'accession d'un logement une preuve de leur capacité à l'acquérir.

Nous percevons nos honoraires de courtier que lorsque les fonds de votre prêt sont débloqués, c'est ça un contrat de confiance, alors n'hésitez pas à nous contacter !

**LE SAVIEZ-VOUS ?** Les courtiers occupent une place en augmentation sur le marché du prêt immobilier. Depuis 3 ans, ce sont près de 60% des particuliers ayant souscrit à un crédit immo qui ont fait appel à leur service, notamment pour les aider à construire leur montage financier et les accompagner, il n'y a donc pas que le meilleur taux !